



Yacht Club des Sablettes

Fédération Française de Voile
Ligue SUD de Voile

REGATE DE LIGUE 420 grade 5A AVIS DE COURSE 16 octobre 2022

1. AUTORITE ORGANISATRICE

Le Yacht Club des Sablettes

2. REGLES APPLICABLES

La régata sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile :
Les règles de course à la voile (RCV) 2021-2024, y compris les prescriptions de la FFVoile
Les règles de classe
Cet avis de course
Les instructions de course type et leurs annexes

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régata est ouverte à la classe 420.
Sont autorisés à courir :
Tous les titulaires d'une licence compétition FF Voile 2022 et les coureurs de nationalité étrangère en règle avec leurs autorités nationales.

4. INSCRIPTIONS ET DROITS A PAYER

Les inscriptions se feront uniquement via le site internet www.ycsablettes.org, ainsi que le paiement des droits d'inscription.

Les droits requis sont les suivants :

Inscription régata	Montant
Jusqu'au 16 octobre 2022 – limite 10h00	15,00 € par équipage

Dimanche 16 octobre: un émargement sera mis en place à proximité du tableau officiel pour la confirmation des inscriptions de 8h00 à 10h00 sur la base nautique de Saint Elme.

5. PROGRAMME

Date	Heure	
16 octobre 2022	8h - 10h	Confirmation des inscriptions
	11h00	1 ^{er} signal d'avertissement
	15h30	Dernier signal d'avertissement du jour*
	16h30	Proclamation des résultats

**l'heure du dernier signal d'avertissement pourront évoluer pour s'adapter aux conditions du jour*

Yacht Club des Sablettes

Fédération Française de Voile
Ligue SUD de Voile

6. **INSTRUCTIONS DE COURSES**

Les instructions de course seront :
- affichées selon la Prescription Fédérale
- disponibles sur le site internet: le 16 octobre 2022

1. **PARCOURS**

Les parcours seront de type banane avec dog-leg

2. **SYSTEME DE PENALITE**

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

3. **CLASSEMENT**

Une course devra être courue pour valider la compétition.

Quand trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de des scores dans toutes les courses.

Quand quatre à sept ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant la plus mauvaise course.

4. **COMMUNICATION RADIO [DP]**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

5. **DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).